



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Alger

**Dépôt des dossiers,
prière de prendre
votre rendez-vous
(long séjour)
sur notre site Internet
www.algier.diplo.de**



Travailler en Allemagne

L'admission de travailleurs étrangers est basé sur les besoins économiques du marché allemand en prenant en compte la situation du marché du travail et la nécessité de lutter contre le chômage.

Le travailleur étranger peut recevoir un titre de séjour pour travailler en Allemagne à condition de disposer d'un permis délivré par l'autorité compétente. Une proposition individuelle d'emploi, qui devra être soumise avec la demande de titre de séjour, est une condition préalable.

Le travailleur étranger qui cherche un travail sur le marché de travail allemand peut recevoir un visa valable jusqu'à six mois s'il dispose d'un diplôme allemand ou un diplôme reconnu ou équivalent. La preuve d'une expérience de plus de cinq années dans la domaine de sa profession peut aussi être reconnue : Le demandeur doit prouver de disposer de moyens suffisants pour couvrir les frais de séjour pour la totalité du séjour envisagé. Les moyens doivent être acquis de façon autonome.

Si le travailleur étranger a trouvé un travail, il doit retourner dans son pays d'origine pour demander un titre de séjour pour travailler en Allemagne.

Pour cette demande il doit soumettre le contrat de travail de l'employeur situé en Allemagne, les attestations des derniers emplois et/ou certificats/diplômes de formation qualifiante accomplie (avec relevé de notes). Il devra présenter la promesse ferme de l'octroi d'un permis de travail par l'autorité compétente.

Une prolongation d'un visa pour chercher un travail en Allemagne est exclue. Si le demandeur veut continuer à chercher un travail, il doit séjourner en dehors de l'espace Schengen pendant un laps de temps équivalent à la durée de son séjour en Allemagne auparavant.

Les **documents originaux** doivent être présentés **avec deux copies** simples, en format A4, y compris la copie de toutes les pages du passeport. Des documents en langue arabe doivent impérativement être accompagnés d'une traduction officielle en langue allemande ou française. Des documents complémentaires peuvent, le cas échéant, être demandés.

Chaque demandeur soumet deux **formulaires de demande** (« long séjour » - téléchargeable sur le site www.algier.diplo.de/visa) dûment remplis et signés (le consulat met gratuitement le formulaire de demande à la disposition des demandeurs).

Le demandeur présente un **document de voyage** en cours de validité répondant aux critères suivants:

- sa durée de validité doit être supérieure d'au moins trois mois à la durée du visa demandé.
- il contient au moins deux pages vierges;
- il doit avoir été établi depuis moins de dix ans.

Le demandeur présente deux **photos biométriques** récentes.

Le demandeur fournit une **assurance maladie-voyage** valable pour l'espace Schengen, couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, de soins médicaux d'urgence dont la couverture minimum est de 30 000 Euros et/ou de soins hospitaliers d'urgence ou de décès pendant le/s séjour/s sur le territoire des Etats de l'espace Schengen.

Déclaration concernant §§ 54,55 de la loi allemande relative aux étrangers, remplie et signée personnellement par le demandeur. Le formulaire est fourni gratuitement au guichet et/ou est téléchargeable sur le site www.algier.diplo.de/visa.

De principe, le demandeur s'acquitte des droits de visa d'un montant de 60 EUR payable en Dinar. Des frais de services supplémentaires peuvent être perçus par un prestataire de services extérieur.

La demande est introduite au plus tôt trois mois avant le début du voyage prévu.

Le demandeur se présente de principe en personne pour introduire sa demande.

La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa.

Le fait d'être en possession d'un visa ne garantit pas le droit d'entrée en territoire Schengen.

Veillez tenir compte que l'Ambassade ne peut en aucun cas intervenir dans l'offre d'un emploi en Allemagne.

(08/08/12)